

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
870^e RÉUNION
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
20 AOÛT 2019

PSC/PR/COMM.(DCCCXLXX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) en sa 870^e réunion tenue le 20 août 2019, sur l'harmonisation et la coordination des processus de prise de décision/division du travail entre le CPS et les organes délibérants des Communautés économiques régionale/Mécanismes régionaux (CER/MR) pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique.

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note de l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent de la République du Zimbabwe auprès de l'UA en sa qualité de Président du CPS pour le mois d'août 2019, S.E l'Ambassadeur Albert Ranganai Chimbindi, et de l'allocution faite par le Directeur du Département Paix et Sécurité de l'UA Dr. Admore Kambudzi, ainsi que des présentations faites par les représentants des CER/MR, à savoir : la Force en attente en Afrique de l'Est (EASF), le Marché commun de l'Afrique orientale et Australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (NARC), la Force multinationale mixte (FMM) contre le groupe terroriste Boko Haram et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ;

Rappelant ses communiqués et ses communiqués de presse antérieurs sur sa coopération et sa coordination avec les CER/MR, en particulier le communiqué conjoint de la réunion consultative inaugurale entre le CPS et les CER/MR [RÉUNION INAUGURALE (I) PSC/REC/RMS] tenue le 24 Mai 2019.

Agissant en vertu des articles 6, 7 et 16 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. **Souligne** la nécessité de respecter les décisions contenues dans le communiqué conjoint de la réunion consultative inaugurale entre le CPS et les CER/MR [RÉUNION INAUGURALE (I) PSC / REC / RMS] du 24 mai 2019], en vue de renforcer la collaboration entre le Conseil et les CER/MR pour prévenir, gérer et régler efficacement les conflits et les crises, ainsi que pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique;
2. **Souligne** la nécessité d'organiser des réunions consultatives régulières entre le Conseil et les CER/MR, afin d'harmoniser le processus de prise de décision, de renforcer la coordination ainsi que de renforcer davantage les synergies et de mettre en œuvre plus efficacement l'Architecture africaine de paix et de sécurité africaine (APSA) et l'Architecture de gouvernance en Afrique (AGA);
3. **Reconnaît le rôle important** des CER/MR en tant que principaux intervenants dans les situations de conflit/ de crise dans leurs juridictions respectives, conformément aux principes cardinaux de subsidiarité de complémentarité et d'avantage comparatif ;

4. **Souligne l'importance** de la collaboration horizontale entre les CER/MR, et au sein de ces derniers, afin de partager les expériences, les enseignements tirés et les bonnes pratiques dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits ; et même dans la reconstruction et le développement post conflit ;
5. **Réaffirme** son engagement à respecter le principe de subsidiarité et de complémentarité basé sur les avantages comparatifs et, à cet égard, **encourage** les consultations entre le CPS et les CER/MR quant au déploiement dans des situations de conflit et de crise, et à cet égard souligne la nécessité de créer un mécanisme efficace et systématique d'échange d'informations pour faciliter l'alerte précoce et l'action ;
6. **Reconnaît** les particularités des situations de conflit et de crise en Afrique et, à cet égard, **souligne** l'importance d'assurer que les réponses aux situations de conflit et de crise sont adaptées aux caractéristiques propres de chaque situation de conflit et de crise;
7. **Souligne** l'importance d'assurer l'indépendance financière dans les efforts de paix et, à cet égard, **souligne** la nécessité urgente d'accélérer l'opérationnalisation du Fonds pour la paix de l'UA dans ses trois volets dédiés à la médiation et la diplomatie préventive, les capacités institutionnelles et les Operations de Soutien à la paix, en vue de déployer des ressources avec efficacités et efficience ;
8. **Souligne, une fois encore**, l'importance d'accélérer l'opérationnalisation totale de la Force africaine en attente (FAA) et, dans ce contexte, **encourage** les CER/MR à participer pleinement à cet exercice, en s'appuyant sur le déploiement réussi, dans le cadre de la FAA, au Lesotho (SAPMIL) par la SADC, en Gambie (ECOMIG) et en Guinée Bissau (ECOMIB) par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO);
9. **Réaffirme en outre** son engagement à institutionnaliser ses relations de travail avec les CER/MR à travers:
 - i. La convocation, dans les meilleurs délais et au plus tard avant octobre 2019, une réunion du groupe de travail technique composé d'experts, afin d'élaborer une matrice définissant les mesures concrètes à prendre, d'assigner les responsabilités selon un calendrier précis, ainsi qu'une feuille de route avec des modalités et également des délais clairement définies pour examen par le Conseil, des questions soulevées dans la note de cadrage et du communiqué conjoint du 24 mai 2019 ;
 - ii. L'assignation au Comité d'État-major de travailler en collaboration avec les experts techniques du CPS et des CER/MR pour examiner les instruments juridiques existants de l'UA, et ceux des CER/MR, aux fins de créer une synergie entre eux et ainsi éviter les doubles emplois ;
 - iii. L'organisation d'une retraite conjointe du Conseil et des CER/MR entre septembre 2019 et janvier 2020, afin de réfléchir sur « *la prise de décision, l'harmonisation et la*

coordination entre le CPS de l'UA et les CER/MR dans le domaine de la promotion de la paix et de la sécurité » et, par la suite, élaborer un rapport sur les stratégies appropriées de réponse conjointe à soumettre lors du Sommet de l'UA qui se tiendra en février 2020.

10. **Attend avec intérêt** la convocation de la 2^e réunion consultative conjointe avec les CER/MR en mai 2020 ;
11. **Décide** de demeurer saisi de la question.